



## AVIS PUBLIC

### Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

**Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2022-350 modifiant le Règlement de zonage 2002-90 afin de créer les nouvelles zones 209 et 210 à même les zones 110 et 207 » de ce qui suit :**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le premier projet de règlement numéro 2022-350.
- 2- Lors de séance ordinaire tenue le 16 août, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-350.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 6 septembre 2022 à 19H55** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro **2022-350**, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2022-350 consiste à modifier le règlement de zonage afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207, où seraient autorisés les unités d'habitation accessoires au camping.
- 5- Ces zones sont situées sur la rue Principale entre la rue du Notaire et la rue des Érables.
- 6- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 7- Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an 2022.

Directeur général et  
Greffier-trésorier,

Nabil Boughanmi